

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

JOURNAL DE ROUBAIX

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX 19 DECEMBRE 1875

Bulletin du jour

Mgr Dupanloup et M. Wallon, député du Nord et ministre de l'instruction publique, ont été élus sénateurs hier par l'Assemblée.

Serions-nous décidément entrés déjà dans la crise ministérielle? On a vu hier soir la dépêche par laquelle un de nos correspondants nous annonçait la démission de M. Léon Say, ministre des finances.

« On parle beaucoup, — dit d'autre part le Journal de Paris, non plus de la démission de M. Buffet, mais de celle de M. Dufaure. On assure que M. le garde des sceaux aurait annoncé à quelques-uns de ses amis particuliers qu'il n'était plus pour longtemps aux affaires. On fait courir le même bruit au sujet de M. Léon Say. M. le ministre des finances aurait fait part à plusieurs personnes de l'intention qu'il serait de se démettre prochainement de son portefeuille. Nous ignorons si ces bruits sont fondés, mais ils ont pris une telle consistance que nous nous croyons tenus de les reproduire. »

Des avis qui nous parviennent personnellement nous permettent de confirmer la version donnée par nous hier en ce qui concerne M. Léon Say.

Un discours du comte Derby, prononcé à Edimbourg le 18, fournit de nouvelles informations sur les affaires d'Orient et sur l'attitude des puissances. « Je ne crois pas que l'année 1876, a dit le chef du Foreign Office, voie la question d'Orient définitivement réglée; mais il y a des présages favorables; tous les gouvernements intéressés paraissent disposés à la modération et à la prudence. Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que la question est pleine de difficultés pour tous. »

Vous n'ignorez pas la sensation produite à l'étranger aussi bien qu'à l'intérieur par l'achat des actions du Khédive. Je serais que cette mesure était sage. Elle ne serait ni sage ni honnête, si elle avait eu la signification qu'on lui a prêtée faussement, c'est-à-dire, si elle impliquait le protectorat de l'Egypte, un revirement intéressé dans notre politique orientale et l'intention de ne pas rester à l'écart dans un ébranlement général, dont nous ne sommes pas les maîtres. Nous avons voulu seulement obtenir une sécurité de plus pour ce qui est pour nous une nécessité: le passage libre et ininterrompu pour les Indes.

« Je suis, du reste, heureux de constater, ajoute le ministre, que dans les pays étrangers, cette mesure a soulevé très peu des sentiments de jalousie préjudiciable par quelques personnes. »

Le résultat des paroles qui précèdent que le Comte Derby s'attache plus que jamais à amoindrir l'importance de l'achat des actions de Suez appartenant au Khédive et affirme les bonnes intentions des grands cabinets, à l'égard de l'Angleterre. Toutefois il ne pousse pas l'optimisme, il faut bien le remarquer, jusqu'à prétendre que la ques-

tion d'Orient soit facile à dénouer et surtout qu'elle aboutisse à une solution prochaine.

L'état de siège

Après les élections sénatoriales, l'Assemblée nationale va s'occuper de la loi sur la presse et de la loi sur l'état de siège. Vraisemblablement, il n'y aura qu'un seul débat, car les deux questions sont connexes, la pensée du gouvernement ne s'étant pas dissimulée. Ou sait en effet qu'il a accepté que la loi sur la presse fût considérée comme le rachat de l'état de siège.

Ce sera sur cette question que se livrera la dernière bataille parlementaire de cette longue législature; et quoique nous n'ayons pas voix au chapitre et que notre opinion personnelle ne puisse, même dans des proportions infinitésimales, influer sur le résultat du vote, nous croyons utile d'en entretenir nos lecteurs.

Nous avons entendu formuler deux avis tout-à-fait contraires sur cette question de l'état de siège, mais nous ne retrouvons pas, comme sur la plupart des questions religieuses, sociales ou politiques, les avis contraires soutenus, d'un côté par les révolutionnaires, de l'autre par les conservateurs. En effet, nous voyons la suppression de l'état de siège réclamée à la fois par les radicaux et par certains organes royalistes. Des deux côtés, on s'appuie sur la nécessité d'assurer la sincérité des élections, la pure expression du suffrage universel. Mais on comprend bien que des raisons toutes différentes motivent ces desirs.

Les radicaux, en demandant la suppression d'un régime exceptionnel, espèrent avoir toute latitude pour selivrer sans gêne quelconque à la propagande de leurs doctrines et de leurs candidatures; ils veulent, par la presse, par les prédications des réunions publiques, par le colportage de leurs publications multiples, agir sans cesse sur l'esprit des électeurs; ils veulent n'avoir plus de frein, plus d'obstacles. Ils sont formidablement organisés en vue de la bataille électorale; ils feront au dernier moment donner en même temps le ban et l'arrière-ban de leurs troupes.

Les conservateurs qui demandent la levée de l'Etat de siège raisonnent précisément en raison de cette grande mise en œuvre des forces radicales. On ne connaît pas encore assez les révolutionnaires, disent-ils. Nous ne craignons pas les désordres de la rue; mais nous craignons de leur laisser les pontifes et les coryphées de la démagogie. Plus d'entraves; qu'on les laisse en liberté, qu'on leur permette tout. Et le spectacle qui s'offrirait alors aux honnêtes gens sera tel qu'ils se hâteront de se coaliser, d'oublier leurs rancunes, de se serrer les uns contre les autres pour assurer leur salut commun. Il faut qu'ils aient peur d'abord pour reprendre courage ensuite; car s'ils ne sont pas effrayés, s'ils ne comprennent pas la grandeur du péril, ils seraient capables de s'endormir dans une fausse sécurité.

Ainsi raisonnent beaucoup de bons

esprits, et leurs arguments ont un côté fort sérieux assurément; mais ils nous paraissent présenter un grave inconvénient et nous ne saurions les adopter en ce qui nous concerne. Il n'est point toujours bon de lâcher complètement la bride à un cheval fougueux. On suppose prompt à s'emporter et dont on a pu déjà constater les terribles écarts ou la fougue aveugle. Nous préférons la méthode qui consiste à prévenir plutôt que de punir, et nous ne souscrivons pas à une mesure qui laisserait une maladie se développer jusqu'au moment où il faudrait employer les moyens héroïques pour sauver la vie du malade.

Nous voyons donc que le gouvernement a été bien inspiré quand il a proposé à l'Assemblée de lever l'état de siège dans toute la France, mais de le maintenir dans ces grands centres d'agitations politiques qui sont les départements de la Seine, des Bouches-du-Rhône et du Rhône.

Que partout ailleurs il ait jugé les conservateurs capables de lutter avec leurs seules forces contre la propagande, contre tous les assauts de la révolution, peut-être s'est-il trompé; mais il appartient aux ennemis de la révolution de juger s'ils veulent être dévorés par elle et s'ils lui abandonneront la victoire sans combat. Quant à ces grands foyers où la démagogie tient ses assises et rend ses jugements, il est indispensable qu'il y ait en face d'elle une force qui puisse à un certain moment lui dire: tu n'iras pas loin. Il faut que de ces centres la révolution ne puisse rayonner sur le reste du pays; il faut que le mal soit arrêté là où il naît.

Nous ne pouvons donc qu'approuver la prudence du gouvernement qui veut donner une satisfaction à l'opinion publique en faisant cesser une situation anormale, mais qui entend ne point abandonner les grands intérêts qu'il a mission de défendre.

ALEXANDRE WATTEAU.

CHRONIQUE

Le Daily News, dans son article financier, mentionne le bruit que le Khédive aurait offert au gouvernement anglais l'option pour l'achat au prix de 1.600.000 liv. sterl. du droit du Khédive au 15 0/0 des bénéfices sur l'excédant des profits du canal.

L'ancien chancelier autrichien, le comte de Buns, actuellement ambassadeur à Londres, est de passage à Paris.

M. le général marquis d'Abzac, aide-camp du maréchal de Mac-Mahon, a reçu du roi de Danemark la décoration de commandeur de 1^{re} classe du Daubrog.

La Gazette de l'Allemagne du Nord dit que le comte d'Arnaix va être prochainement nommé à déclarer sous la foi du serment s'il est ou non l'auteur de la brochure Pro Nihil et de l'article de l'Echo du Parlement dont il a été souvent question au cours du procès. Le même journal dément le bruit d'après lequel une brochure intitulée Pro Nihil serait sur le point de pa-

raître, en réponse à la brochure Pro Nihil.

M. Alphonse Saglio, ancien député, ancien conseiller d'Etat, a succombé avant-hier 17 décembre, à une attaque de paralysie, dans son domicile, rue de Grenelle-St-Germain, à Paris.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 18 décembre.

Présidence de M. d'Audiffret-Paquier. La séance est ouverte à 1 h.

Après l'adoption du procès-verbal, il est procédé au scrutin pour la nomination de 4 sénateurs.

L'Assemblée discute ensuite le projet de loi relatif aux circonscriptions électorales.

M. Ricard explique les raisons qui ont motivé les modifications apportées aux circonscriptions électorales indiquées dans le rapport Batbie.

M. de Larcy demande que l'Assemblée prenne pour base de la discussion les circonscriptions proposées par M. Batbie.

M. Ricard insiste. M. Desjardins, sous-secrétaire d'Etat, appuie le système de l'ancienne commission; il rappelle que M. Dufaure s'est prononcé en faveur de ce système.

Le président proclame les résultats du scrutin sénatorial.

L'amendement de M. de Larcy, demandant que l'Assemblée prenne pour base de la discussion le tableau des circonscriptions proposé par M. Batbie, est combattu par M. E. Picard.

M. J. Grévy soutient que cet amendement est contraire au règlement. L'amendement est repoussé par 377 voix contre 330.

Il est ensuite procédé au vote sur les circonscriptions électorales d'après le tableau proposé par M. Ricard.

L'Assemblée adopte le tableau des circonscriptions électorales jusqu'au département de l'Indre et réserve le département de l'Hérault.

Le vote par 364 voix contre 333 une modification concernant le département d'Ille-et-Vilaine.

Cette modification consiste à placer Saint-Malo dans la première circonscription et Saint-Servan dans la deuxième.

La séance est levée à 6 h. Voici les résultats du scrutin sénatorial:

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes Dupanloup (371), Wallon (315), etc.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Perfectionnements dans la construction des métiers à filer rendueurs. — Par MM. Pivard-Panpate et fils. — Les inventeurs se sont proposés de simplifier et d'améliorer le fonctionnement des mécanismes servant à l'accomplissement des mouvements cinématiques que comporte la marche des métiers à filer mécaniques dits automatiques.

Dans tous les rendueurs, la chaîne du dépointage est nécessairement tendue au commencement du rendueur, puisqu'il mesure la canette se fait, il y a de moins en moins de fils à dépointier.

Autrefois, on tendait la chaîne au moyen de la vis qui se trouve en haut du segment. Les inventeurs ont trouvé, par un contre-châssis, le moyen d'avoir toujours cette chaîne tendue. Cette contre-chaîne est enroulée deux ou trois fois autour d'un cylindre qui commande un tendeur de la chaîne.

La contre-chaîne, après avoir passé sur une poulie ad hoc, descend verticalement et se termine par un poids en forme de glissière ou coulisseau fixé à son autre extrémité.

Ce système de coulisseau est fixé à une règle qui suit les mouvements de la baguette à chaque aiguille, et communique au coulisseau un mouvement correspondant à chaque variation de la canette. Ainsi, cette contre-chaîne, entraînée par le coulisseau, tendra la chaîne de la quantité exigée par la réserve du fil se trouvant enveloppé sur les broches au moment de leur dépointage.

Il faut nécessairement que les opérations du dépointage s'opèrent sur des diamètres différents, suivant que le métier fonctionne par chaîne ou par trame.

Le mécanisme du régulateur se trouve donc dans l'addition de la contre-chaîne, pour rabattre la baguette lors du dépointage.

Ce régulateur peut agir par le moyen d'un manchon d'embrayage permettant à la contre-baguette de régler le déplacement de l'écran du secteur.

La contre-baguette règle la position d'un levier qui fait buter une pièce plus ou moins tôt sur un buloir fixe. Ce levier fait embrayer ou débrayer un arbre qui commande par une disposition de roues, une vis à pas différentiels qui se trouve dans le secteur même et qui déplace, par sa rotation, un écrou monté à demi-lune sur cette même vis et réglant la baguette.

Suivant que la demi-lune est placée en haut ou en bas de cet écrou, on produit une bobine ou une canette conique.

On contre-balance, par un système d'excentrique fixé sur la contre-baguette, la différence de position de la chaîne causée par les différences de situation du bobinage.

Les inventeurs revendiquent, outre ce qu'il y a de nouveau dans ce qui précède, diverses autres dispositions.

1^{re} La disposition particulière de la règle avec deux petites règles à charnières, permettant d'utiliser la même règle pour les rebines de chaîne et, pour les bobines de trame.

2^e Une disposition particulière de l'embrayage de l'arbre excentrique dit arbre à deux temps, substituant au jeu du banancier ordinaire l'action d'une coulisse à plan incliné faisant monter ou descendre le gall-tiré au disque qui embraye l'arbre à deux temps.

3^e La disposition générale de la tête de métier et notamment l'agencement plus simple des poulies motrices et de la roue à friction.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira jeudi 23 courant, à 7 h. 1/2 du soir, pour délibérer sur les objets suivants:

- 1^o Nomination des délégués pour la révision des listes électorales; 2^o Rapport de Commissions; 3^o Communications diverses.

Les circonscriptions électorales

Nous empruntons au travail des rapporteurs l'état des circonscriptions qui suivent dans le département du Nord: Arrondissement d'Avesnes. — 2 députés.

1^{re} circonscription — Avesnes (Sud), Avesnes (Nord), Le drcel, Soire-le-Château, Trélon. — 0,43 électeurs.

2^e circonscription. — Bavay, Berlaimont, Mauberge, Le Quesnoy (E.), Le Quesnoy (Ouest). — 21,989 électeurs.

Cambrai. — 2 députés. 1^{re} circonscription. — Cambrai (Est), Cambrai (Ouest), Carnières, Marcoing. — 26,071 électeurs.

2^e circonscription. — Le Câteau, Clary, Solre-sous-Les. — 25,223 électeurs.

Douai. — 2 députés. 1^{re} circonscription. — Douai (Nord), Douai (Sud). — 15,257 électeurs.

2^e circonscription. — Arleux, Marchiennes, Orchies. — 15,336 électeurs.

C'était ouvrir l'écluse. — Et un voyage dont jeme souviendrais, monsieur. La pauvre chère petite Mme Odette!... un ange!... sa confiance venait plus grande à chaque tour de roue. Elle pleurait? Je lui essayais les mains... et, pour me remercier, elle me laissait deviner sa vie: la vie d'une sainte!... Pauvre petite fille, que j'ai vue si mignonne!... car c'est bien une petite fille, je peux bien le dire... Sou mari l'a emmenée en sortant de l'église pour assister à l'enterrement de son père. Au retour, sa mère a tout appris.

Ah! monsieur, si vous me demandez quoi, je n'en sais rien... La chère âme ne sait pas accuser... elle se lamente seulement un peu quand c'est trop fort en dedans et que le chagrain pourrait l'étouffer... Toujours est-il qu'il avait fait je ne sais quoi d'assés mal, ce mari, pour que la mère, en l'apprenant, en ait perdu la raison... là, sur l'heure.

Et le fils maudit est parti pour ne revenir jamais... Vous entendez, monsieur? Il s'est rendu justice, cet homme... il a senti que sa femme ne pourrait pas le regarder en face sans lui montrer au fond de ses yeux qu'elle ne l'aimait pas. C'est un mauvais homme et un mauvais fils aussi que ce monsieur Firmerol. Figurez-vous qu'il a laissé sa mère paralysée, à demi-idiot, aux

Dunkerque. — 2 députés. 1^{re} circonscription. — Dunkerque (Est et Ouest) et Gravelines. — 13,795 électeurs.

2^e circonscription. — Bergues, Bourbourg, Hondschote, Wormhoudt. — 14,938 électeurs.

Flacromont. — 2 députés. 1^{re} circonscription. — Cambrai, Haubroek (nord et sud), Steenvorde. — 14,937 électeurs.

2^e circonscription. — Baillet (ouest et sud-est) et Merville. — 12,654 électeurs.

Lille. — 6 députés. 1^{re} circonscription. — Lille (centre, nord-est et ouest). — 16,967 électeurs.

2^e circonscription. — Lille (sud-est et sud-ouest). — 17,171 électeurs.

3^e circonscription. — Roubaix (est et ouest). — 11,866 électeurs.

4^e circonscription. — Armentières, La Bassée, Haubourdin, Quessoy-sur-Denle. — 20,866 électeurs.

5^e circonscription. — Cicing, Lannoy, Pont-à-Marcq, Seclin. — 22,094 électeurs.

6^e circonscription. — Tourcoing (nord et sud). — 13,212 électeurs.

Valenciennes. — 2 députés. 1^{re} circonscription. — Valenciennes (nord, est, sud). — 18,806 électeurs.

2^e circonscription. — Boushain, Coude, Saint-Amand (rive droite), Saint-Amand (rive gauche). — 24,787 électeurs.

Hier matin ont été ordonnés, dans la Chapelle du Grand-Séminaire, par Sa Grandeur Mgr Momier, évêque de Lydda:

MM. Victor Hazard de Lille, Pierre Richer de Viesly, Henri Vanheck de Basseville, Henri Beaucamp d'Erghem, Ernest Grenon de Loobergh, Un P. Trappiste.

MM. Théodore Vincent de Varennes, (Meuse), Justin Verstraet d'Hazebroeck, Un P. Trappiste, Diacres. — MM. Albert Bulteau de Roubaix, Eugène Driepierre de Merville, Nestor Marguerit de Esbourg, Fidèle Rueckebusch de Donchicourt, Louis Theunis de Meteren, Charles Decotignies de Croix, Albert Descampes de Mérieux, César Loridan de Donlieu, Adolphe Dhauy de Romeries, Valence Fontin d'Inchy (Pas-de-Calais), Jourdain Victor de Sainte-Marie-Cappel, Louis Leclerc d'Estaires.

Vincent Parent de Comines, Paul François Villain de Solesmes, Henri Briquet de Pommereuil, Jules Caille de Comines, Jules Christory de Tourcoing, Auguste Denis de Bermeries, Louis Liéart de La Longueville, Henri Rousselle d'Armentières, Alfred Trystin de Bergues, Alfred Samson de Cassel, Arthur Tollens de Bergues, Adolphe Gaucheteur de Mons-en-Baroeul, Auguste Gordanier de Roubaix, Amand Delylle de Weest Capel, Edmond Dervaux de Tourcoing, Jules Henri Pouillet de Roubaix, Adolphe Lebriez de Dunkerque, Deux P.P. Trappistes.

MM. Henri Sapelier de Cambrai, Louis Jean-Baptiste Desarmont de Tourcoing, Jean-Baptiste Cattella de Bousnières, Henri Vinoc Markant de Winzezeele, Herman Carlier de Moustier.

L'opinion publique est toujours fort émue au sujet du crime de Willems. — L'instruction se poursuit avec une extrême activité. On peut maintenant

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 20 DECEMBRE 1875.

VAISSEAUX BRULÉS

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX. XXII (Suite)

Odette lui prit la main, la serra, lui dit adieu et merci; puis, cédant à un mouvement de secrète reconnaissance, elle embrassa la brave femme sur les deux joues.

Celle-ci, rouge de joie, étouffée d'orgueil, huchée sur le marche-pied jusqu'au clic-clac suprême du conducteur épargna, sans le savoir, à la jeune femme l'insultant regard dont Ernestine s'appréta à saluer son départ.

Quand la patache s'ébranla de nouveau, Ernestine courut à la calèche.

— N'attendons pas M. Gontran, dit-elle avec une gaieté feinte, il est changé et statue. On voit ses cheveux bruns s'éclaircir au soleil comme des paillettes. Il ne pense pas plus à remettre son chapeau qu'à nous rejoindre; c'est une pétrification instantanée.

— Cependant, railleuse, dit Coralie, tu vas perdre ton cavalier si nous ne sommes pas encore un peu miséricordieux pour son équipée.

— J'en retrouverai d'autres chez les Maucourt.

— Ah! mon Dieu!... et l'heure du déjeuner! s'écria le baron, dont les convoitises gastronomiques primaient toute préoccupation.

— Cher petit oncle aimé, on part. Qui m'aime me suive!... Je sais bien que vous me suivrez, vous...

Elle piqua son cheval, et toute la cavalcade s'ébranla sur ses traces.

XXIII Un rayon de soleil assez vif, qui brûla Gontran entre les yeux, le réveilla de son étrange méditation, on ne peut plus mal placée sur une grande route.

Un peu de poussière sur le plateau était tout ce qu'il restait à l'horizon de la diligence et de la cavalcade.

Gontran, du reste, ne songeait pas plus à rejoindre l'une que l'autre.

Et même, s'il avait été absolument contraint de choisir, eût-il préféré s'attacher à la poursuite de la Rousse et du Gris qu'à la fringante monture d'Ernestine.

Prenant son cheval par la bride, il atteignit la fin de la montée, et vint l'attacher au rond de fer scellé dans les murs de l'auberge Moutonnier.

Gontran avait un peu le regard et l'allure d'un somnambule. Quand le garçon d'écuries s'approcha pour donner

à boire au cheval, il dit à une grosse femme assise sur le seuil:

— Voilà un monsieur qui a l'air d'avoir attrapé un rude coup de soleil. La grosse femme, qui n'était autre que la mère Pernache, esquissa sa plus belle révérence en faveur du nouveau venu, dont le visage s'éclaircit en la reconnaissant.

Ne l'avait-il pas aperçue marchant non loin d'Odette, peut-être avec Odette? En tous cas, elle la connaissait et pouvait lui parler d'elle.

C'était plus qu'il n'en fallait, dans sa disposition d'esprit, pour l'amener à toutes les conclusions.

— Ah! cette bonne madame Pernache! s'écria-t-il familièrement; je ne m'attendais guère à vous trouver à Loysel.

— Ma foi! ni moi non plus, monsieur Gontran.

— Je vous croyais en route pour Moulins, avec... avec ma cousine.

— Je vous supposais sur le chemin du château de Maucourt avec toute votre société.

— Non, Mon cheval est fatigué. Je fais halte ici.

— Et moi, je suis venue pour faire un marché de pommes de terre de compte à demi avec Moutonnier.

Gontran, qui désirait fort continuer la conversation, avisa une tonnelle

toute fleurie de clématites, dans un jardin très soigné, et s'y dirigea en demandant à Mme Pernache si elle ne s'y trouverait pas mieux que sur un seuil inondé de soleil.

Très flattée, elle l'y suivit en priant M. Clavel de ne pas la trouver trop osée si elle se permettait de lui rappeler que la bière de Moutonnier avait une réputation dans l'arrondissement.

— Vraiment? Nous allons en essayer. Un cruchon, garçon, et qu'elle soit fraîche.

— A la glace, monsieur Clavel, cria le patron lui-même, qui connaissait bien l'inspecteur des forêts.

C'était peut-être beaucoup prometteur. Pourtant la cave de Moutonnier était ventillée de telle sorte que la bière parut exquise au jeune homme fatigué.

Mme Pernache se déclara trop honorée... trop confuse... mais incapable de refuser une politesse aussi délicatement offerte.

Et ce disant, avec une intrépidité de voyageuse que la poussière a grandement altérée, elle laissa remplir son verre avec la complaisance la plus absolue.

Gontran, qu'un demi verre avait suffi à rafraîchir, mit à profit cette bonne volonté pour ramener l'entretien sur le petit voyage que la bonne dame venait de faire entre Brénery et Loysel.

— Et un voyage dont jeme souviendrais, monsieur. La pauvre chère petite Mme Odette!... un ange!... sa confiance venait plus grande à chaque tour de roue. Elle pleurait? Je lui essayais les mains... et, pour me remercier, elle me laissait deviner sa vie: la vie d'une sainte!... Pauvre petite fille, que j'ai vue si mignonne!... car c'est bien une petite fille, je peux bien le dire... Sou mari l'a emmenée en sortant de l'église pour assister à l'enterrement de son père. Au retour, sa mère a tout appris.

Ah! monsieur, si vous me demandez quoi, je n'en sais rien... La chère âme ne sait pas accuser... elle se lamente seulement un peu quand c'est trop fort en dedans et que le chagrain pourrait l'étouffer... Toujours est-il qu'il avait fait je ne sais quoi d'assés mal, ce mari, pour que la mère, en l'apprenant, en ait perdu la raison... là, sur l'heure.

Et le fils maudit est parti pour ne revenir jamais... Vous entendez, monsieur? Il s'est rendu justice, cet homme... il a senti que sa femme ne pourrait pas le regarder en face sans lui montrer au fond de ses yeux qu'elle ne l'aimait pas. C'est un mauvais homme et un mauvais fils aussi que ce monsieur Firmerol. Figurez-vous qu'il a laissé sa mère paralysée, à demi-idiot, aux

soins de cette belle jeune fille inconnue, qui sortait de l'église de Brénery tout juste pour lui servir d'infirmière. Il envoyait de l'argent de loin en loin, sans même s'inquiéter si cela suffisait aux besoins d'une malade et d'une petite mariée... son mari. Oh! tenez, monsieur Gontran, c'est affreux de penser qu'elle a été contrainte de travailler, plutôt que de demander à ce mari l'argent qu'il n'envoyait plus... Elle était bien trop fiérette, aussi, la pauvre petite femme, pour solliciter des secours de son oncle. Pour arriver à le faire, il a fallu que la force fût à bout et la misère trop grande.

— La misère! sursauta Gontran, qui était pâle.

— Eh oui! monsieur!... Elle ne l'a pas dit, mais j'ai bien compris à des mots qui lui sont échappés. Comment ça pourrait-il être autrement?... M. Firmerol a mangé la dot, oublié la mère, abandonné la femme. Mme Odette a beau ronger le bout de ses petits doigts sur l'aiguille, on sait bien ce que ça rapporte, avec la concurrence des machines à coudre... une invention pour empêcher le monde de vivre!... Et puis, monsieur, son oncle... permettez-moi de vous le dire, quoique vous soyez grand ami du château... son oncle ne se conduisit pas bien non plus avec cette nièce qu'il aimait tant autrefois. Il n'a